

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CE13

présenté par

M. Maillot, M. Sansu, M. Tellier, Mme K/Bidi, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaingne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel et M. William

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , en s'appuyant, le cas échéant, sur le travail des collectifs locaux proposant déjà des actions en ce sens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le collectif Goutanou a commencé depuis 2023 une lutte contre les fast food qui prolifèrent à La Réunion. Ils se positionnent ainsi en tant que défenseur de la culture culinaire réunionnaise, bien plus qualitative sur tous les aspects que l'offre proposée par les fast food. Ce collectif engage une démarche qui vise à mieux faire connaître les plats réunionnais et ce afin de promouvoir les cultures maraîchères et la consommation locales.

Le collectif a lancé un appel dont plus d'une centaine de signataires ont montré leur ambition de s'engager pour "la protection et la promotion de la gastronomie péi, de l'identité et de la langue réunionnaise". Ils défendent la valorisation de la production locale et des circuits-courts pour "promouvoir un modèle économique de soutien aux petites structures, aux producteurs et agriculteurs locaux et aux commerces de proximité".

En incitant à la consommation locale grâce à des acteurs connus et reconnus, cette proposition de loi veille à l'accès à une alimentation saine et équilibrée. Le sens de cet amendement concourt ainsi à la réussite de cette ambition en prenant en compte les spécificités et la richesse culinaire de nos territoires.